Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260512-260542-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan
2026 542

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 18/05/2026
Et Publication du : 18/05/2026

L'an 2026, le 12 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. LE BARILLEC Joël, M. MASSON Pascal, M. POIRE Yves, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, Mme TOUBLANT Alexia, M. RAULT Lucien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FRAGNAUD Hélène à M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine à Mme KERVICHE Soazic

A été nommé(e) secrétaire : Mme TOUBLANT Alexia

2026-05-42 – Etablissement Public Foncier de Bretagne : compte-rendu d'activités 2025

L'adjointe à l'urbanisme et à l'environnement présente les rapports de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne portant sur le bâtiment situé 1 Rue Guillaume de Berric comprenant l'auto-école et deux appartements, et sur la parcelle ZM91 située également Rue Guillaume de Berric.

Le compte-rendu de l'EPFB détaille le périmètre de la convention, les principaux objectifs chiffrés ainsi que l'état des acquisitions et/ou cessions, le tableau des biens fonciers en cours de portage et le stock global associé à la date du 31 décembre 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :
- prendre acte de ces rapports d'activités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/05/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

MAIRIE DE BERRIC (Morbihan)